Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260321-DCM120262103036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	28
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026 à 10 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GUERARD, Doyen d'âge,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON-GRUAU, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sophie RICHARD, Thomas SANDER, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Anne BRIONNE à Sophie RICHARD

Absents : /

A été nommée secrétaire : Anaïs ANGÉ

2026-2103-036 – Institution et Vie Politique : élection du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et suivants ;
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge, est invité à procéder à l'élection du Maire.
Un appel à candidature est effectué puis les opérations de vote se déroulent à bulletin secret.

Le candidat qui obtiendra la majorité absolue est proclamé Maire et est directement installé.

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Audrey GRUEL

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260321-DCM120262103036-DE

1ER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 27
Est élue : Mme Audrey GRUEL, maire de la commune de Bréal sous Montfort

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance,
Anaïs ANGÉ

MAIRIE de BREAL-SOUS-MONTFORT (Ille-et-Vilaine)